TETRA AUDIT
société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable

FAI AR

225, avenue des Aygalades
13015 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

FAI AR

Association loi 1901

Siège social : 225, avenue des Aygalades
13015 MARSEILLE

Siren : 450 752 357

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FAI AR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FAI AR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À ce jour, les documents préparatoires à votre Conseil d'Administration à venir n'étant pas encore établis, il ne nous a pas été possible d'en vérifier leur conformité avec les Comptes annuels de votre Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association FAI AR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

FAI AR

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charenton-le-Pont, le 20 février 2018

TETRA AUDIT
représentée par Frédéric GRAVELINE
Commissaire aux Comptes
Associé et mandataire social

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 626	7 626		47
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 835	1 307	528	711
Installations techniques, matériel et outillage	67 292	42 179	25 113	30 983
Autres immobilisations corporelles	104 451	79 397	25 053	23 033
Immob. en cours / Avances et acomptes	17 305		17 305	
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	351		351	351
Autres immobilisations financières	310		310	310
ACTIF IMMOBILISE	199 169	130 508	68 661	55 435
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 328		1 328	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	14 162		14 162	29 211
Autres créances	133 212		133 212	160 439
Divers				
Disponibilités	168 885		168 885	108 966
ACTIF CIRCULANT	317 586		317 586	298 616
Charges constatées d'avance	4 203		4 203	2 170
COMPTES DE REGULARISATION	4 203		4 203	2 170
TOTAL DE L'ACTIF	**520 958**	**130 508**	**390 450**	**356 221**

TETRA AUDIT
ANNEXE A NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Autres réserves	90 000	90 000
Report à nouveau	33 072	42 806
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 262	-9 734
Subventions d'investissement	91 104	99 479
FONDS PROPRES	210 914	222 552
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	38 355	
FONDS DEDIES	38 355	
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires		119
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		119
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 650
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 886	31 883
Dettes fiscales et sociales	94 295	83 368
DETTES	130 181	117 019
Produits constatés d'avance	11 000	16 650
COMPTES DE REGULARISATION	11 000	16 650
TOTAL DU PASSIF	**390 450**	**356 221**

TETRA AUDIT
ANNEXE A NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
Production vendue	74 889	9,46	119 047	14,85
Subventions d'exploitation	716 914	90,54	682 623	85,15
Reprises et Transferts de charge	3 828	0,48		
Produits d'exploitation	795 632	100,48	801 670	100,00
Autres achats non stockés et charges externes	314 132	39,67	422 723	52,73
Impôts et taxes	7 141	0,90	7 010	0,87
Salaires et Traitements	297 220	37,54	258 969	32,30
Charges sociales	127 928	16,16	105 234	13,13
Amortissements et provisions	18 013	2,27	25 557	3,19
Autres charges	6 502	0,82	7 249	0,90
Charges d'exploitation	770 936	97,36	826 743	103,13
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 695	3,12	-25 073	-3,13
Produits financiers	261	0,03	469	0,06
Résultat financier	261	0,03	469	0,06
RESULTAT COURANT	24 956	3,15	-24 604	-3,07
Produits exceptionnels	10 487	1,32	11 903	1,48
Charges exceptionnelles	351	0,04	9 070	1,13
Résultat exceptionnel	10 137	1,28	2 833	0,35
Report des ressources non utilisées			12 037	1,50
Engagements à réaliser	38 355	4,84		
EXCEDENT OU DEFICIT	**-3 262**	**-0,41**	**-9 734**	**-1,21**

TETRA AUDIT
ANNEXE A NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FAI AR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 390 450 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 262 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 ans
* Matériel pédagogique : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la dui ...ies biens non décomposables à l'origine.

TETRA AUDIT
ANNEXE À NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des élèments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

TETRA AUDIT
ANNEXE À NOTRE RAPPORT

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

CONVENTION D'OCCUPATION

L'association FAI AR occupe à titre gratuit, les bureaux dans le bâtiment D de la cité des Arts de la Rue, d'après un courrier du 27 mars 2013 de la ville de Marseille, cette mise à disposition est assimilable à une subvention de 3 418.25 €.

La ville de Marseille par une convention d'occupation précaire datée du 3 juillet 2013, autorise temporairement et à titre essentiellement précaire et révocable, l'association FAI AR à occuper au 2ème étage du bâtiment F1 de la Cité des Arts de la Rue, une surface d'environ 295 m2 se répartissant comme suit :
– sept chambres, d'une superficie globale d'environ 185 m2,
– un local commmun d'une superficie d'environ 35 m2
– des espaces extérieurs (patio), d'une surface d'environ 75 m2.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'état des lieux entrant, le 1er septembre 2013. Le montant de l'indemnité annuelle d'occupation est fixé à la somme de 3 716,02 €. La valeur locative annuelle est estimée à 12 432 € soit une subvention en nature de 8 715,98 €.

MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX CADRES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ;
Conformément à l'article L212-15-1 du Code du Travail, sont considérés comme ayant la qualité de cadres dirigeants, les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise.

L'association ne compte que deux cadres dirigeants rémunérés. Leur rémunération brute, avantage en nature compris, s'élève à 90 327 € au titre de l'exercice 2017.

PROJET MOOC

La FAI-AR est membre du projet européen IN SITU ACT (2016-2020), dont la finalité est la structuration européenne de la création artistique en espace public. A ce titre la FAI-AR développe UN MOOC (Massive Open Online Course) sur l'art en espace public, destinés à des artistes, des étudiants en art, des acteurs de la culture, des responsables de collectivités. Le MOOC rendra accessible au plus grand nombre un enseignement et favorisera la création d'une communauté internationale autour de l'art en espace public.
Initié en 2017, le projet MOOC sera développé en 2018 pour une ouverture prévue début 2019. L'association FAI-AR a reçu en 2017, une subvention de la DGCA d'un montant de 50 000 € pour ce projet. Un montant de 38 355 € a été comptabilisé en fonds dédiés.

TETRA AUDIT
ANNEXE A NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 626			7 626
Immobilisations incorporelles	7 626			7 626
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	1 835			1 835
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 220	3 072		67 292
– Installations générales, agencements aménagements divers	45 993	588		46 581
– Matériel de transport	1 824			1 824
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 334	10 274	8 562	56 046
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes		17 305		17 305
Immobilisations corporelles	168 205	31 239	8 562	190 882
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	351			351
– Prêts et autres immobilisations financières	310			310
Immobilisations financières	661			661
ACTIF IMMOBILISE	**176 492**	**31 239**	**8 562**	**199 169**

TETRA AUDIT
ANNEXE A NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 579			7 626
Immobilisations incorporelles	7 579			7 626
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	1 123			1 307
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 237			42 179
– Installations générales, agencements aménagements divers	34 460			36 627
– Matériel de transport	1 824			1 824
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 834			40 947
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	113 478			122 883
ACTIF IMMOBILISE	**121 057**			**130 508**

TETRA AUDIT
ANNEXE A NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 151 887 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	310		310
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 162	14 162	
Autres	133 212	133 212	
Charges constatées d'avance	4 203	4 203	
Total	**151 887**	**151 577**	**310**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	500
Total	**500**

TETRA AUDIT
ANNEXE À NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 141 181 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 886	35 886		
Dettes fiscales et sociales	94 295	94 295		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	11 000	11 000		
Total	**141 181**	**141 181**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers le groupe et les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	13 494
CONGES A PAYER	17 606
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	7 136
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	10 771
Total	**49 007**

TETRA AUDIT
ANNEXE À NOTRE RAPPORT

ASSOCIATION FAI AR

Exercice clos le 31/12/2017

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	4 203		
Total	**4 203**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	11 000		
Total	**11 000**		

TETRA AUDIT
ANNEXE À NOTRE RAPPORT

Notes sur le compte de résultat

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
SUBV DGCA	50 000	50 000	11 645		38 355
Total	**50 000**	**50 000**	**11 645**		**38 355**

TETRA AUDIT
ANNEXE À NOTRE RAPPORT